

**Annexe – Liste des demandes d'adaptations
Contrat de co-développement 2012-2014**

Communes	n°	Titre	Descriptif	Nature de la demande ou de l'évolution	Commentaires
Bègles	nouvelle FA	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	<p>La directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose aux communes des agglomérations la réalisation de cartes de bruit stratégiques prenant en compte les bruits liés aux infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires et aériennes ainsi que ceux liés aux activités industrielles. Sur le territoire de la Cub chaque commune doit réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Comme elle l'a déjà fait pour la réalisation des cartes de bruit, la Cub s'engage à travers cette action à assister techniquement la commune dans l'élaboration de son PPBE.</p>	<p>Demande de la commune en date du 25 mars 2014.</p> <p>Proposition de substitution : - fiche action n°26 « Réalisation d'un inventaire de la biodiversité de la commune » La Cub réalisant un atlas communautaire de la biodiversité avec des zooms communaux, la commune ne souhaite pas donner suite à la fiche action n°26.</p> <p>Planning de l'action « Réalisation d'un PPBE » : début de réalisation à compter du 1^{er} trimestre 2015. Durée 4 à 5 mois.</p>	Instruction favorable de la Direction de la Nature pour la substitution.